27 nov 2026 -16:36

Appartient à Conseil des ministres du 27 novembre 2026

Dérogation temporaire à la loi sur la présence équilibrée d'hommes et de femmes pour le Conseil des sages-femmes

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke et du ministre de l'Egalité des chances Rob Beenders, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la demande de dérogation temporaire du Conseil fédéral des sages-femmes à la loi du 20 juillet 1990 visant à promouvoir la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes possédant une compétence d'avis..

La commission pour la promotion de la présence équilibrée d'hommes et de femmes dans les organes consultatifs a rendu un avis favorable sur l'octroi d'une dérogation temporaire au Conseil fédéral des sages-femmes compte tenu de l'impossibilité récurrente de satisfaire à la condition de quota, en raison du nombre très faible d'hommes qui exercent la profession de sage-femme. En outre, la commission suggère d'envisager une dérogation structurelle et permanente.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://vandenbroucke.belgium.be
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
https://beenders.belgium.be
info@beenders.fed.be

JefBeckers
Porte-parole
jef.beckers@beenders.fed.be

© 2026 - news.belgium.be